

Identification de l'hôpital  
 Grand Hôpital de Charleroi  
 Joseph, S Thérèse, IMTR, ND, RF

Patient : BREDA, OLIVIER  
 RUE LAIT BEURRE (H-G) 40  
 B-7110 HOUDENG AIMERIES

avenue du Centenaire 73

061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

numéro I.N.A.M.I. : 7/10010/30/000

numéro BCE : 0894384837

numéro téléphone : 071/10.80.00

BREDA, OLIVIER

RUE LAIT BEURRE (H-G) 40

B-7110 HOUDENG AIMERIES

numéro de facture : 214249265

date de facture : 31/07/2021

date d'envoi : 25/08/2021

numéro de dossier : 0005007235

date de naissance : 18/10/1976

numéro d'identité : 509/76101800554 (410/460)

date d'admission : 6/07/2021

date de sortie : 29/07/2021

Communication:

Les prestations médicales (ou paramédicales) sont facturées par l'hôpital, le patient ne peut recevoir autre facture que celle établie par l'hôpital. Exceptionnellement, des facturations complémentaires, auxquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, les rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient. Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres co-assureurs)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires remboursables								

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						12,82		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
RADIOLOGIE								
Demandé par : ISACU, CIPRIAN								
CHAPAUX, XAVIER	C	0017912116	6/07/21	455011	1	12,77	1,74	
CHAPAUX, XAVIER	C	0017912116	6/07/21	455033	1	12,77	1,74	
VANDEBENDERIE, JEAN-NOEL	C	0017911992	6/07/21	424675	1	5,43	1,81	
Honoraires entièrement à charge du patient								
ISACU, CIPRIAN	C							
CONSULTATION CABINET SPECIALISTE		0017911992	6/07/21	102012	1		22,08	
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins						43,79	27,37	0,00

						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux								
1. Médicaments								
2. Produits parapharmaceutiques								
JELONET PARAFF.10X10		0017911992	6/07/21	7799976	1		1,02	

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)				
URIAGE XEMOSE CREME	0017971010	29/07/21	7799976	1	12,69		
Sous-total 2 - Pharmacie					0,00	13,71	0,00
TVAUX					43,79	41,08	0,00
TOTAL à payer par le patient							41,08
Vous avez déjà payé un acompte de							3,48
Montant à payer par le patient au compte :	BE74 7955 6816 9607	BIC : GKCCBEBB					37,60
	AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++621/4249/26540+++						

- 1) Conventiionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.  
Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.  
Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.  
Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- 2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- 3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- 4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Destinataire : BREDA, OLIVIER

Référence établissement : 0005007235

Modalités de paiement :

Toute somme due non payée dans les 15 jours de la date de réception de la facture sera majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un minimum de 20 euros.

Le montant majoré est productif d'intérêts de plein droit et sans mise en demeure au taux légal autorisé par la loi, chaque mois entamé étant considéré comme un mois complet.

Toute somme due et non contestée par le Service Financier Patients qui ne serait pas remboursée au patient à l'issue d'une période de 2 mois à dater de la réclamation écrite lui donnera droit à une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un maximum de 20 euros.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Charleroi sont compétents.

0 3

3 7 , 6 0

T

BREDA, OLIVIER  
RUE LAIT BEURRE(H-G) 40  
7110 HOUDENG AIMERIES

B E 7 4 7 9 5 5 6 8 1 6 9 6 0 7

G K C C B E B B

GRAND HOPITAL DE CHARLEROI  
AVENUE DU CENTENAIRE 73  
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

+ + + 6 2 1 / 4 2 4 9 / 2 6 5 4 0 + + +

Identification de l'hôpital  
Grand Hôpital de Charleroi  
Joseph, S Thérèse, IMTR, ND, RF

Patient : BREDA, OLIVIER  
RUE LAIT BEURRE(H-G) 40  
B-7110 HOUDENG AIMERIES

avenue du Centenaire 73  
061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
numéro I.N.A.M.I. : 7/10010/30/000  
numéro BCE : 0894384837  
téléphone : 071/10.80.00

BREDA, OLIVIER  
RUE LAIT BEURRE(H-G) 40  
B-7110 HOUDENG AIMERIES

numéro de facture : 216270517  
date de facture : 19/08/2021  
date d'envoi : 19/08/2021  
numéro de dossier : 0005007235  
date de naissance : 18/10/1976  
situation : 509/76101800554 (410/460)  
dépense du : 19/08/2021  
au : 19/08/2021

Communication:

Les prestations médicales (ou paramédicales) sont facturées par l'hôpital, le patient ne peut recevoir  
autre facture que celle établie par l'hôpital. Exceptionnellement, des facturations complémentaires,  
pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation,  
des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.  
Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous  
à votre mutuelle ou à l'hôpital.

Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires entièrement à charge du patient								

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
RASMONT, QUENTIN NC			
CONSULTATION CABINET SPECIALISTE ACCR	0018026531	19/08/21	102535
	1		27,06
			10,77
-----			
Sub-total 1 - Honoraires des prestataires de soins	0,00	27,06	10,77
-----			
TVAUX	0,00	27,06	10,77
-----			
TOTAL à payer par le patient			37,83
-----			
Vous avez déjà payé un acompte de			37,83
solde :			0,00

- 1) Conventionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.  
Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.  
Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.  
Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- 2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- 3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- 4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Destinataire : BREDA, OLIVIER

Référence établissement : 0005007235

Modalités de paiement :

Toute somme due non payée dans les 15 jours de la date de réception de la facture sera majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un minimum de 20 euros.

Le montant majoré est productif d'intérêts de plein droit et sans mise en demeure au taux légal autorisé par la loi, chaque mois entamé étant considéré comme un mois complet.

Toute somme due et non contestée par le Service Financier Patients qui ne serait pas remboursée au patient à l'issue d'une période de 2 mois à dater de la réclamation écrite lui donnera droit à une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un maximum de 20 euros.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Charleroi sont compétents.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\* \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\* \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*